



Location saisonnière:caution et charges

Par **nathchaum_old**, le **12/07/2007** à **22:18**

Bonjour,

Je viens de verser des arrhes pour louer une maison pour les vacances, on m'informe maintenant que je devrais faire 2 chèques de caution, est-ce normal meme si je reste 2 semaines, de plus on me réclame à mon arrivée des provisions sur charges(eau+edf),est-ce que je ne devrais pas plutot régler à la fin après avoir relever les compteurs?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **12/07/2007** à **23:01**

Bonjour.

A ma connaissance, ces différents points des contrats de location saisonnière ne sont pas réglementés.

Autrement dit, le proprio peut demander un peu tout ce qu'il veut.

Par **chris13_old**, le **14/07/2007** à **15:40**

Pourquoi 2 chèques? 1 seul suffit. De plus en général, ce chèque n'est encaissé que s'il y a dégâts.

Provisions? A moins qu'il ne soit dans le besoin d'argent... En général ça se paye à la fin

L'explication est qu'à mon avis, il a déjà dû avoir à faire à des gens incorrects, et qu'il prend maintenant ses dispositions pour ne pas être forcé.